

SMART INVEST BON GLOBAL DIVERSITY IMPACT 2029/4

DANS SMART INVEST PORTFOLIO DE AG INSURANCE

Exposition à 100% du montant net investi via une EMTN¹ émise par BNP Paribas Fortis

FLASH INVEST
Document
Promotionnel
Mai 2019

FONDS D'INVESTISSEMENT PROPOSÉ DANS SMART INVEST PORTFOLIO,
UNE ASSURANCE PLACEMENT (BRANCHE 23) DE AG INSURANCE



Durée

10 ans



Protection

du montant net investi
à l'échéance du fonds

SMART INVEST BON Global Diversity Impact 2029/4 permet à l'investisseur prudent de viser le potentiel à long terme d'un portefeuille dynamique, constitué d'actions d'entreprises soutenant la diversité et la non-discrimination au travail.

- 1. Le rendement est associé au potentiel à long terme (10 ans) de l'indice iSTOXX Global Diversity Enhanced Impact Select 30 (Price EUR)**, composé de 30 actions internationales, sélectionnées sur base de critères financiers objectifs parmi les actions des entreprises les plus impliquées, à l'échelle de leur région et de leur secteur, dans la promotion de la diversité et de la non-discrimination au sein de leur personnel. En cas d'évolution favorable de l'indice, la plus-value sera égale à 80% de la hausse de l'indice.
- 2. Système de Lookback** : la valeur initiale de l'indice, servant de base au calcul de la plus-value éventuelle, correspondra au cours le plus bas parmi 7 observations mensuellement réparties entre le 18 juin 2019 et le 30 décembre 2019.
- 3. Protection du montant net investi** : même en cas d'évolution défavorable de l'indice, le montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) est 100% protégé au terme du fonds, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA², émetteur de l'EMTN¹ dans laquelle est placé l'ensemble des montants nets investis. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur de l'EMTN, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.

DIVERSITÉ ET NON-DISCRIMINATION AU TRAVAIL

Selon le rapport³ *"Delivering through Diversity"* du cabinet de conseil McKinsey & Company (janvier 2018), les entreprises qui misent sur l'inclusion et une plus grande diversité culturelle, ethnique et de genre au sein de leurs équipes, délivreraient une meilleure performance financière. Les politiques antidiscriminatoires et les programmes soutenant la diversité contribueraient en effet à :

- améliorer la prise de décision ;
- favoriser l'innovation et la créativité ;
- renforcer la satisfaction des clients ;
- faciliter le recrutement des meilleurs talents et réduire les coûts engendrés par une rotation de personnel trop élevée ;
- accroître la satisfaction des employés.

Et dans la mesure où une plus grande diversité au sein de l'entreprise permettrait d'améliorer sa performance financière, elle pourrait donc aussi influencer sur sa performance boursière. Vues sous cet angle, la diversité et la non-discrimination au travail peuvent constituer un **thème d'investissement intéressant**. Pour aider l'investisseur à le concrétiser, des indices spécialisés sont créés, comme l'indice iSTOXX Global Diversity Enhanced Impact Select 30 (Price EUR) par exemple.

En s'adossant à cet indice, SMART INVEST BON Global Diversity Impact 2029/4 permet à l'investisseur prudent de viser le potentiel boursier à long terme d'une sélection d'actions d'entreprises internationales choisies, sur base de critères financiers objectifs, parmi des entreprises du monde entier se distinguant par leur volonté de promouvoir la diversité et la non-discrimination au travail. Et ce, sans investir directement dans ces actions.

1 Obligation EMTN (Euro Medium Term Note) émise par BNP Paribas Fortis (code ISIN BE6312776162 - Série 1076), non accessible aux investisseurs particuliers. Vous trouverez de plus amples informations concernant l'EMTN dans les Final Terms, disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis.

2 Rating de BNP Paribas Fortis SA: A2 (stable outlook) chez Moody's, A+ (stable outlook) chez Standard & Poor's et A+ (stable outlook) chez Fitch. Un rating est donné à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, vendre ou conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'informations sur les ratings sur www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires

3 Ce rapport peut être consulté sur le site www.mckinsey.com/business-functions/organization/our-insights/delivering-through-diversity.



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

L'indice

ISTOXX GLOBAL DIVERSITY ENHANCED IMPACT SELECT 30

Lancé en novembre 2018 par le fournisseur d'indices STOXX, l'indice iSTOXX Global Diversity Enhanced Impact Select 30 capte la performance de 30 actions d'entreprises du monde entier, sélectionnées sur base de leur liquidité, de leur volatilité relativement faible et de leur rendement du dividende relativement élevé, parmi les entreprises les plus impliquées, à l'échelle de leur région et de leur secteur, dans la promotion de la diversité au travail et la lutte contre la discrimination.

L'identification de ces entreprises repose sur les données et la recherche de Sustainalytics, une agence de notation extra-financière qui évalue les performances environnementales, sociales et de gouvernance (critères ESG) de 4.000 entreprises à travers le monde.

Sustainalytics attribue à chacune de ces entreprises un score "Diversity Impact", correspondant à la moyenne de deux scores respectivement relatifs à la diversité de son personnel et à la politique de non-discrimination mise en œuvre.

Vous trouverez plus d'informations sur Sustainalytics sur www.sustainalytics.com

Il est évident que toutes les régions du monde et tous les secteurs industriels n'attachent pas (encore) la même importance à la diversité et à la non-discrimination au travail. C'est pourquoi des filtres sectoriels et géographiques neutralisants sont appliqués dans le processus de sélection finale, afin d'assurer une diversification adéquate de l'indice.

La composition de l'indice est déterminée selon la méthodologie décrite en page 3 et revue tous les 3 mois de façon à pouvoir éliminer rapidement les entreprises qui ne répondent plus aux critères de sélection thématiques et/ou financiers.

INDICE EN EURO ET DE TYPE "PRICE"

L'indice iSTOXX Global Diversity Enhanced Impact Select 30 auquel est adossé le SMART INVEST BON Global Diversity Impact 2029/4 est libellé en euro (EUR) et de type "Price". Ceci implique que les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Vous trouverez la composition de l'indice iSTOXX Global Diversity Enhanced Impact Select 30 (Price EUR) et pourrez en suivre l'évolution sur le site www.stoxx.com/index-details?symbol= SXGDEISG&stoxxindex=sxgdeisg&searchTerm=iSTOXX%C2%AE+Global+Diversity+Impact+Select+30

COMPOSITION DE L'INDICE AU 16.04.2019

#	Entreprise	Pays	Secteur	#	Entreprise	Pays	Secteur
1	AkzoNobel NV	Pays-Bas	Chimie	16	Nissan Motor Co Ltd	Japon	Automobile
2	AT&T Inc.	États-Unis	Télécoms	17	Nordea Bank AB	Suède	Finance
3	Aviva plc	Royaume-Uni	Finance	18	PPL Corp	États-Unis	Services
4	AXA	France	Finance	19	Proximus SA	Belgique	Télécoms
5	Bendigo & Adelaide Bank Ltd	Australie	Finance	20	Repsol SA	Espagne	Pétrole & Gaz
6	BP plc	Royaume-Uni	Pétrole & Gaz	21	Sampo Oyj	Finlande	Finance
7	EDP – Energias de Portugal	Portugal	Services	22	Singapore Telecommunications Ltd	Singapour	Télécoms
8	Enagas SA	Espagne	Services	23	Spark New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	Télécoms
9	Enbridge Inc.	Canada	Pétrole & Gaz	24	Stockland Corporation Ltd	Australie	Immobilier
10	Endesa SA	Espagne	Services	25	Telefonica Deutschland AG	Allemagne	Télécoms
11	HKT Trust & HKT Ltd	Hong Kong	Télécoms	26	TransCanada Corp.	Canada	Pétrole & Gaz
12	HSBC Holdings plc	Royaume-Uni	Finance	27	Ventas Inc	États-Unis	Immobilier
13	Iron Mountain Inc.	États-Unis	Immobilier	28	Vodafone Group plc	Royaume-Uni	Télécoms
14	Klepierre SA	France	Immobilier	29	Wesfarmers Ltd	Australie	Biens de consommation
15	National Australia Bank Ltd	Australie	Finance	30	WP Carey Inc	États-Unis	Immobilier

MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION DES 30 ACTIONS COMPOSANT L'INDICE

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

= indice STOXX Global 1800 composé de 1.800 actions d'**Amérique du Nord** (États-Unis ou Canada), de 15 pays d'**Europe** et de 6 pays d'**Asie**.



FILTRES D'EXCLUSION

Exclusion des actions d'entreprises

- contrevenant aux principes universels du Pacte Mondial des Nations Unies ou impliquées dans des activités liées aux armes controversées;
- appartenant aux secteurs du charbon ou du tabac;
- présentant un volume de transactions journalier moyen sur 3 mois inférieur à 5 millions EUR;
- dont la cotation a été suspendue plus de 10% du nombre total de jours de cotation sur les 12 derniers mois.

L'univers d'investissement se réduit à environ **1.600 actions**.



FILTRE THÉMATIQUE

Attribution à chaque entreprise d'un **score "Diversity Impact"** égal à la moyenne des scores "Discrimination" et "Diversity". Ces deux scores (variant de 0 à 100) sont définis sur base du modèle d'évaluation de la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de Sustainalytics.

1. **Score "Discrimination"** : évaluation de la qualité de la politique mise en place par l'entreprise pour éliminer la discrimination et assurer l'égalité des chances.
2. **Score "Diversity"** : évaluation de l'efficacité des initiatives lancées par l'entreprise pour augmenter la diversité au sein de son personnel.

Sélection de la moitié des entreprises présentant les scores "Diversity Impact" les plus élevés.



FILTRE DE VOLATILITÉ¹

Sélection des **300 actions** présentant les plus faibles volatilités historiques.

Remarque : pour éviter les anomalies temporaires, la volatilité de chaque action est calculée sur deux périodes (3 mois et 1 an) et la mesure la plus élevée est retenue.



FILTRE DU RENDEMENT DU DIVIDENDE²

Sélection des **30 actions** présentant les rendements du dividende historiques sur 12 mois les plus élevés. Pour assurer une diversification adéquate de l'indice, des filtres sectoriels et géographiques neutralisants sont en outre appliqués dans le processus de sélection finale.

Les 30 actions ainsi sélectionnées sont ensuite **pondérées sur la base de leur volatilité** : les actions les moins volatiles (les moins risquées) ont un poids plus important dans l'indice, avec un maximum de 10%.

1 Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

2 Pas de distribution de dividendes

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

►► INDICE ISTOXX GLOBAL DIVERSITY ENHANCED IMPACT SELECT 30

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions d'entreprises internationales présentant, par comparaison aux autres actions de l'univers d'investissement initial,

- de bonnes pratiques sur le plan de la diversité et/ou de la non-discrimination au travail,
- une liquidité suffisante, une volatilité historique relativement modérée et un rendement du dividende historique relativement élevé.

80% DE TOUTE ÉVOLUTION POSITIVE

de l'indice

Le fonds SMART INVEST BON Global Diversity Impact 2029/4 poursuit un double objectif au terme :

■ Retrouver 100% du montant net investi

Contrairement à un investissement direct en actions, un remboursement de la totalité du capital investi (hors taxe et frais d'entrée) est prévu au terme du fonds, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA.

■ Réaliser une plus-value

La plus-value potentielle est associée à la performance de l'indice iSTOXX Global Diversity Enhanced Impact Select 30 (Price EUR). Si cet indice a progressé au terme du fonds, votre plus-value sera égale à 80% de la hausse enregistrée. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value ne sera distribuée.

MODE DE CALCUL DE LA PLUS-VALUE ÉVENTUELLE AU TERME DU FONDS

1. La **valeur finale** de l'indice est égale à la moyenne de 31 observations relevées à des dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 30 novembre 2026 et le 31 mai 2029.
2. L'**évolution de l'indice** est calculée par rapport à sa valeur initiale, égale au cours de clôture le plus bas parmi les 7 cours de clôture relevés aux dates suivantes : 18 juin 2019, 31 juillet 2019, 30 août 2019, 30 septembre 2019, 31 octobre 2019, 29 novembre 2019 et 30 décembre 2019.
3. La **plus-value** éventuelle est égale à **80% de toute performance positive** ainsi déterminée.

SYSTÈME DE LOOKBACK

La valeur initiale de l'indice n'est pas fixée à l'émission. Afin d'exploiter un éventuel accès de faiblesse des marchés boursiers au moment du lancement, la valeur initiale correspondra au cours de clôture le plus bas de l'indice iSTOXX Global Diversity Enhanced Impact Select 30 (Price EUR) parmi 7 observations mensuellement réparties sur les 6 premiers mois. Le système de Lookback permet ainsi d'optimiser la base de calcul de la performance de l'indice.

EXEMPLES DU MODE DE CALCUL DE LA PLUS-VALUE ÉVENTUELLE

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

	Exemple négatif	Exemple neutre	Exemple positif
Évolution fictive de l'indice	-30%	24%	48%
Plus-value égale à 80% de toute performance positive de l'indice	/	80% x 24% = 19,2%	80% x 48% = 38,4%
Montant de liquidation du fonds¹	100% du montant net investi ² et pas de plus-value, soit un rendement actuariel de -0,25% ³	100% du montant net investi ² + une plus-value de 19,2%, soit un rendement actuariel de 1,52% ³	100% du montant net investi ² + une plus-value de 38,4%, soit un rendement actuariel de 3,05% ³

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Fortis.

² Hors taxe et frais d'entrée.

³ Hors taxe; frais d'entrée inclus.

Des scénarios de performance sont présentés dans le document d'informations clés lié à ce fonds, disponible sur le site www.aginsurance.be/Retail/fr/epargne-et-placements/placements/Pages/smart-invest-portfolio.aspx (cliquez sur "Conditions générales et infos légales") ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/suivisib. Fournis par AG Insurance, ces scénarios sont calculés sur base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation PRIIPS (Règlement UE n° 1286/2014).

PLAINTES

Les plaintes peuvent être introduites auprès de BNP Paribas Fortis SA, Service Gestion des Plaintes, Montagne du Parc 3 à B-1000 Bruxelles ou auprès de AG Insurance sa, Service de Gestion des Plaintes, bd. E. Jacqmain 53 à B-1000 Bruxelles (par téléphone au 02/664 02 00 ou via email: customercomplaints@aginsurance.be).

Si la solution proposée par BNP Paribas Fortis ou AG Insurance ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

SMART INVEST PORTFOLIO

DESCRIPTION

Smart Invest Portfolio est une assurance-vie individuelle (branche 23) soumise au droit belge, d'une durée indéterminée, liée à un ou plusieurs fonds d'investissement d'une durée déterminée (**SMART INVEST BON**) et à un fonds d'investissement défensif (mais sans protection du capital) d'une durée indéterminée, **AG LIFE Cash Euro**, dénommé "fonds d'attente".

Les fonds d'investissement qui arrivent à échéance dans le cadre du Smart Invest Portfolio ne sont pas directement payés sur le compte du client. Un transfert de fonds automatique est effectué vers le fonds d'attente, sauf instructions contraires du client.

Smart Invest Portfolio est scindé en 2 compartiments: un compartiment rassemblant les fonds sans engagement et un compartiment rassemblant les fonds avec engagements. Les fonds avec engagements sont des fonds qui, au moment de leur souscription, comportent des engagements déterminés quant à leur durée, leur montant ou leur taux de rendement. Pour chaque nouveau fonds SMART INVEST BON, il sera mentionné à quel compartiment le fonds appartient. Un compartiment est activé dès qu'un fonds d'investissement y est souscrit et reste actif aussi longtemps qu'au moins un fonds y est conservé.

Parties concernées

- Preneur d'assurance = personne qui conclut le contrat Smart Invest Portfolio
- Assureur = AG Insurance sa
- Assuré = personne sur laquelle repose le risque de décès
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix

Chaque année, le preneur reçoit, par Smart Invest Portfolio qu'il a conclu, un relevé reprenant l'état de tous les fonds qui le composent.

SOUSCRIPTION

Souscription continue, par versement attribué à un ou plusieurs fonds SMART INVEST BON, **toujours pendant leur période de souscription**.

- **Souscription initiale**: minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée) à la conclusion du contrat Smart Invest Portfolio. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.
- **Versements complémentaires**: après la conclusion du Smart Invest Portfolio, des versements supplémentaires, de minimum 2.500 EUR, peuvent être effectués dans le contrat. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.

FISCALITÉ

Taxe sur les assurances-vie: 2% sur tout montant versé (preneur d'assurance = personne physique résidant en Belgique).

Impôt sur les revenus: la fiscalité est fonction du compartiment où est logé le fonds (voir rubrique "Description" en page 6).

- **Compartiment des fonds d'investissement sans engagement**: pas de précompte mobilier en cas de rachat ou de transfert interne vers un autre fonds du contrat Smart Invest Portfolio et ce, indépendamment de la durée.
- **Compartiment des fonds d'investissement avec engagements**: un précompte mobilier est éventuellement dû en cas de rachat ou de transfert interne vers le compartiment des fonds d'investissement sans engagement endéans les 8 ans à compter de la date d'activation de ce compartiment, renseignée dans les documents contractuels.

En cas de décès, des droits de succession peuvent être dus.

Ces informations sont basées sur la législation fiscale belge en vigueur au 02.05.2019 et peuvent évoluer dans le futur.

REMBOURSEMENT

Rachat total ou partiel: le preneur peut à tout moment demander un rachat total ou partiel de la réserve d'un ou plusieurs fonds, avec un minimum de 1.000 EUR par demande et à condition qu'un montant minimum de 1.000 EUR reste placé au niveau du contrat (dont 500 EUR par compartiment si les 2 compartiments sont actifs).

Frais de rachat

- À partir d'un fonds à durée déterminée: 1%, sauf pendant la dernière année ou à l'échéance du fonds (0%).
- À partir du fonds d'attente: 0%.

Transfert total ou partiel: le preneur peut à tout moment transférer, en tout ou partie, les unités d'un fonds vers un nouveau fonds, proposé à la souscription dans le cadre du Smart Invest Portfolio.

Frais de transfert

- D'un fonds à durée déterminée vers un nouveau fonds à durée déterminée:
 - pas de frais à la sortie du fonds d'origine;
 - frais d'entrée dans le nouveau fonds.
- D'un fonds à durée déterminée vers le fonds d'attente AG LIFE Cash Euro:
 - frais de sortie de 1% sur la réserve transférée à partir du fonds d'origine;
 - pas de frais de sortie si le transfert survient durant la dernière année ou à l'échéance du fonds d'origine;
 - pas de frais d'entrée dans le fonds d'attente.
- Du fonds d'attente AG LIFE Cash Euro vers un nouveau fonds à durée déterminée:
 - pas de frais à la sortie du fonds d'attente;
 - frais d'entrée dans le nouveau fonds à durée déterminée.

CAPITAL ASSURÉ

Capital assuré en cas de décès: valeur totale en euro de toutes les unités attribuées au contrat Smart Invest Portfolio et liées aux fonds d'investissement actifs ou en cours de constitution. Vous trouverez plus de détails sur la valorisation des unités dans les Conditions générales du Smart Invest Portfolio (article 10).

Smart Invest Portfolio est un produit d'assurance de AG Insurance, distribué par BNP Paribas Fortis.

AG Insurance sa - Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be

Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles.

BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702, est inscrit sous ce numéro auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agit comme agent d'assurances lié, rémunéré par des commissions, pour AG Insurance sa. BNP Paribas Fortis SA détient une participation de plus de 10% dans AG Insurance sa.

SMART INVEST BON GLOBAL DIVERSITY IMPACT 2029/4

<p>DESCRIPTION</p>	<p>SMART INVEST BON Global Diversity Impact 2029/4 est un fonds d'investissement, soumis au droit belge, lié au Smart Invest Portfolio, une assurance-vie individuelle (branche 23) de AG Insurance (voir informations en page 5). Ce fonds sera compris dans le compartiment des fonds d'investissement sans engagement de votre Smart Invest Portfolio.</p> <p>Durée et rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement du fonds: 18 juin 2019. ■ Terme du fonds: 18 juin 2029. ■ Rendement non garanti, associé à l'évolution de l'indice ISTOXX Global Diversity Enhanced Impact Select 30 (Price EUR). ■ Objectifs du fonds au terme: rembourser au minimum 100% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) et réaliser une éventuelle plus-value égale à 80% de toute évolution positive de l'indice.
<p>SOUSCRIPTION</p>	<p>Période de souscription: du 2 mai au 29 mai 2019 inclus (sauf clôture anticipée).</p> <p>Date ultime de paiement: 10 juin 2019.</p> <p>Montant minimal de souscription: voir rubrique "Souscription" du Smart Invest Portfolio, en page 5.</p> <p>Valeur initiale d'unité: 100 EUR. La valeur d'unité sera ensuite calculée mensuellement, le premier jour ouvrable bancaire du mois. Elle pourra être demandée dans toute agence BNP Paribas Fortis et consultée sur www.bnpparibasfortis.be/suivisib</p>
<p>FRAIS & FISCALITÉ</p>	<p>Taxe sur les assurances-vie: 2% (preneur d'assurance = personne physique) sur tout nouveau montant versé.</p> <p>Frais d'entrée: 2,50%.</p> <p>Frais de gestion: maximum 1,50% de la valeur nominale du fonds, sur base annuelle, en ce comprise une indemnité pour l'assureur. Si des rachats d'unités sont effectués pendant la durée de vie du fonds, cette valeur nominale est réduite proportionnellement. Ces frais sont directement imputés dans la valeur d'unité du fonds. Un exemple illustrant l'incidence des frais d'entrée, des frais de gestion et d'autres frais récurrents sur le rendement est repris dans le Document d'informations clés.</p> <p>Frais de sortie: pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès. En cas de décès, des droits de succession peuvent être dus.</p> <p>Frais en cas de rachat ou de transfert: voir rubrique "Remboursement" en page 5.</p>
<p>RISQUES</p>	<p>Principaux risques liés à un investissement dans SMART INVEST BON Global Diversity Impact 2029/4</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de crédit: le remboursement minimal de 100% du montant net au terme du fonds est organisé au moyen d'un investissement de tous les montants nets dans une EMTN émise par BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. Si, sur base de la législation en matière de redressement ou de résolution des établissements de crédit, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur, elle pourrait prendre des mesures de renfouement interne (bail-in) impactant l'EMTN. En cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Fortis, l'investisseur s'expose donc au risque d'une perte, partielle ou totale, de son capital à l'échéance. ■ Risque d'investissement: des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du coupon de l'EMTN émise par BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "investment grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB- chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch) lors de la conclusion des contrats. ■ Risque sur le sous-jacent: l'indice sous-jacent ne dispose que d'un historique limité. ■ Risque de liquidité: dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue. ■ Risque de fluctuation de la valeur du contrat: la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Par conséquent, elle pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. En cas de rachat avant le terme du fonds, le preneur d'assurance doit donc être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté du montant net investi. <p>AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds SMART INVEST BON Global Diversity Impact 2029/4 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez plus détails à propos de cette éventualité et de ses conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.</p>

Pour une description détaillée des caractéristiques et des frais de ce produit, consultez les Conditions générales du Smart Invest Portfolio ainsi que le Document d'informations clés et le règlement de gestion des fonds SMART INVEST BON Global Diversity Impact 2029/4 et AG LIFE Cash Euro. Ces documents, dont l'investisseur est invité à prendre connaissance avant toute décision d'investissement, sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur www.bnpparibasfortis.be/suivisib. C'est également sur ce site que la banque assurera un suivi mensuel de l'évolution du SMART INVEST BON Global Diversity Impact 2029/4 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

Vous obtiendrez plus d'informations à propos de cette assurance placement



PAR TÉLÉPHONE
auprès de l'Easy Banking Centre
02/433 41 31



SUR LE WEB
via Easy Banking Web



DANS TOUTE AGENCE
BNP PARIBAS FORTIS